

Énoncé

Cette politique vise à déterminer les droits d'accessibilité aux différents sites et locaux utilisés pour le déroulement d'une Finale.

But

Établir clairement les droits de circulation et d'accès des nombreux intervenants.

Procédures

- Pour assurer l'accès des intervenants à des lieux contrôlés, le Comité organisateur doit modifier et suivre le système d'accréditation et les niveaux d'accès.
- Les catégories d'intervenants et les privilèges d'accès sont établis sur le tableau de la page suivante.

Modalités

- Sports-Québec a la responsabilité d'implanter un système d'accréditation fiable et efficace.
- Le code d'identification de chaque catégorie d'intervenants est défini par Sports-Québec.
- Le port de la carte d'accréditation, émise par le Comité organisateur, est requis en tout temps pendant la Finale.
- Le chef de délégation détient une carte d'accréditation lui accordant un privilège d'accompagnement sur tous les sites auxquels il a accès.
- L'agent d'information détient un privilège d'accompagnement à la salle de presse et à la salle de conférence de presse.

